Ce dernier était antimilitariste comme le candidat libéral. Leurs voix réunies donnent une majorité de 4.325 voix à l'opposition.

Ce résultat est d'autant plus remarquable qu'en 1902, et 1906, les conservateurs avaient gardé ce siège avec des majorités de 600 et 700 voix. La politique de M. Chamberlain en sort aussi affaiblie. Depuis trois semaines, le premier ministre ne parle que des libéraux avec lesquels une brillante victoire à Ashburton où M. Eve avait eu 1.476 voix de majorité, en 20 et le 20 de ce mois, nous avons d'autres élections à Gateshead et à Ayr-Burgs (Ecosse). L'agitation politique se continuera donc dans Septembre et la presse jusqu'à la rentrée du Parlement, le 2 février.

Notre Bloc-Notes

Vevey, 16 janvier. — Un hôtel situé au-dessus de Vevey, a été entièrement détruit par un incendie. Il devait être ouvert au mois de juin.

Rochefort, 16 janvier. — Un soldat rengagé d'infanterie coloniale n'est tué hier soir en se tirant deux coups de revolver dans une chambre de la rue Lesson. Il n'avait plus d'argent pour satisfaire aux besoins de sa maîtresse. La mort a été instantanée.

Strasbourg, 16 janvier. — L'ex-lieutenant Bilse se trouve actuellement à la forteresse de la rue du Fil, dans une de celles destinées aux prévenus. Le décès paraît très déprimé, disent les *Nouvelle Nachrichten*. On ne sait s'il est sorti récemment de l'hôpital militaire de Metz.

LES GRÈVES

Tourcoing

Chez MM. Lamourette frères

Les ouvriers mouleurs en acier de la fonderie d'acier Lamourette frères, rue d'Amsterdam, sont toujours en grève depuis le mois de juillet dernier.

Ces derniers jours, les ouvriers écrivirent aux patrons pour les informer de leur désir de reprendre leurs outils.

Les patrons qui avaient, croyons-nous, déposés les outils aux magasins généraux, les firent reprendre et les tinrent à la disposition des mouleurs en grève qui sont allés les chercher le matin à la fonderie.

MM. Lamourette, toutefois, ne consentirent à remettre les outils de leurs ouvriers qu'à la condition que ceux-ci reprendraient également leurs livrets.

Les mouleurs refusèrent outils et livrets et remarquèrent que sur les dits livrets la date de sortie avait été inscrite au 22 juillet.

Les mouleurs déclarent qu'ils se considéreront comme toujours en grève.

A Dunkerque

Les tonneliers

Cette grève est en décroissance et paraît devoir se terminer lundi. Des ouvriers sont déjà rentrés à l'atelier chez MM. Rouzé et Demerre et chez M. Vanauwenberghe Lemaire. Ceux de M. Vandenberghe-Dupouyelle, se sont présentés également aux ateliers, mais ils n'ont pu reprendre, le travail manquant.

Il ne reste plus en grève que 80 tonneliers travaillant à terre et il est probable que ce mouvement ouvrier prendra fin avec la semaine qui va commencer.

A Gravelines, tout est calme et on ne signale aucune nouvelle révolution.

CHRONIQUE RÉGIONALE

Commission textile. — Nous recevons de la Préfecture le communiqué suivant :

La Commission d'enquête sur l'état de l'industrie textile a arrêté son itinéraire et son emploi du temps pour les quatre premiers jours de la semaine prochaine comme suit :

Lundi 18, Armentières; mardi 19, Roubaix; mercredi 20, Lille; jeudi 21, Tourcoing.

Les matinées seront consacrées aux visites des établissements industriels, les après-midi, aux auditions.

Les corps constitués et syndicats qui désireraient être entendus sont priés d'informer le Maire d'une des communes désignées ci-dessus, afin qu'ils puissent être avisés, avant midi de l'heure approximative à laquelle ils seront entendus.

D'une manière générale, les auditions commencent vers 2 heures, pour être terminées à 6 heures 1/2.

La commission réglera en cours de voyage l'emploi des deux dernières journées de la semaine. Elle regrette de ne pouvoir se rendre partout où elle a été demandée, se réserve de l'examiner attentivement les réponses écrites qui lui sont parvenues ou lui parviendront et s'envoyer une délégation, se rendre compte sur place des situations qui paraîtraient particulièrement intéressantes qui lui seront signalées.

***

La Commission a entendu à Paris, les délégués de l'Union des Syndicats patronaux des industries textiles de France. On connaît l'importance et l'autorité de ce groupement qui comprend 58 Syndicats représentant 2.234 établissements, où sont employés les deux tiers au moins des 306,000 ouvriers de l'industrie textile. Voici, analysé, le compte-rendu de cette audition :

Les délégués de l'Union ont exposé les conditions générales du fonctionnement de leurs industries.

Ils ont tout d'abord fait remarquer que l'industrie textile n'étant liée vis-à-vis de l'Etat par aucun contrat, les adhérents de l'Union ont dû très souvent voir une fois de plus, leur tête était l'objet d'une enquête parlementaire, plutôt que telle ou telle profession commerciale, industrielle ou économique.

Comparant l'enquête textile à celle des mines, ils ont rappelé que l'industrie des mines exige parfois un petit nombre de grandes Compagnies. Dans l'industrie textile au contraire, le régime des Sociétés anonymes est l'exception ; aussi, en Europe l'on en présence d'un très grand nombre d'établissements, ce qui nécessitera un voyage de la Commission textile et exigera beaucoup de temps.

L'industrie des mines ne s'occupe que d'un seul produit, tandis que l'industrie textile, qui les permet de constituer des stocks, tandis qu'entre les industries textiles, la variété des matières est extrême ; cette diversité de production entraîne fatalement des à-coups dans la marche générale des établissements soumis d'ailleurs aux influences des saisons et de la mode.

L'industrie textile travaille pour le marché intérieur ou pour le marché extérieur, parfois pour les deux à la fois ; l'industrie des mines est plus uniforme et plus intensive.

Cette dernière industrie est stable : la où elle charbon, il est la mine, tandis que l'industrie textile est essentiellement mobile, se modifiant perpétuel, au moindre d'une recrudescence du travail, de jour en jour plus mobile, et de plus en plus plus complexe.

Les ouvriers qualifiés, en effet, ne flotte pas, mais d'un point à l'autre de la France, tout en restant à travailler la textile.

Au point de vue du travail également, les conditions de l'industrie textile, varient, les ouvriers et les machines, tandis que les mines et les métallurgie, sont plus stables et plus faciles à contrôler.

Le Président de la Commission, M. Kolher prend la parole : Les yeux sont tournés vers nous, les parlementaires de Paris, ils ne doivent pas oublier qu'il y a

lemos : c'est ce qui explique pourquoi un nombre considérable de vieillards, de femmes et d'enfants sont employés dans l'industrie textile, à

La plupart des membres d'une même famille travaillent dans un même établissement et il importe, pour ne rendre compte du montant des salaires, de ne pas séparer par famille. D'ailleurs, les salaires hebdomadaires des pères de famille sont loin d'être aussi bas qu'on a bien voulu le dire ; pour le chef, on a un salaire de 15 fr. par semaine, on a choisi habilement quelques bons de gale qui, pris isolément, ne signifient rien. Il sera facile de démontrer, au cours de l'enquête, que, dans les industries textiles, l'unité de production est payée à un prix supérieur à celui que l'on pratique à l'étranger. La enquête prouvera également combien la généralisation de certains faits isolés, qui se seraient produits d'ailleurs en dehors de l'Union, était mal fondée.

La délégation de l'Union était composée : MM. Carmichaël, président (Jule-Aucinel), Touron, secrétaire-général, membre du Conseil supérieur du travail (Coton-St-Quentin), Des vice-présidents : MM. Berger (Coton-Normandie) ; Besson (Coton (Chauvre-Nord) ; Guérin (Lin, chanvre-Nord) ; Juillard-Hartman (Coton-Est) ; Lange (Bonneterie-Troyes) ; Walmam (Laine-Reims).

Du trésorier : M. Roy, membre du comité des arts et manufactures (Coton-Normandie).

Du secrétaire général adjoint : M. Ponce (Soie-Lyon).

Et de MM. Gillet, membre de la chambre de commerce de Lyon (Soie) ; Le Blan (Coton-Nord) ; Lemaître (Coton Normandie) ; Lamarchand, président du syndicat des ouvriers du sage de coton ; Seydoux (Laine-Nord), régent de la Banque de France.

Nos représentants. — On lit dans le *Journal Officiel*, à propos du scrutin sur l'ordre du jour de confiance :

« MM. Vaillant et Chauvelle, portés comme ayant voté *contre*, déclarent qu'ils étaient momentanément absents de la salle des séances et que, présents, ils se seraient *abstenus*. »

Médaille d'argent. — M. le docteur Reumaux, de Dunkerque, a reçu du ministère de l'Industrie une médaille d'argent pour son rapport sur les épidémies de l'arrondissement de Dunkerque pendant l'année 1902.

Deux graves accidents de tramways

Un homme grièvement blessé à Marcq

Un terrible accident s'est produit vendredi soir, vers onze heures, au hameau du Pont, à Marcq-en-Barœul.

Un ouvrier, M. Paul Verholle, âgé de 25 ans, domicilé rue Kléber, à la Madeleine, occupé chez M. Derache, camionneur de cette ville, revenait de Tourcoing avec un chariot à quatre roues sur lequel se trouvaient des fûts ayant contenu de l'alcool dénaturé.

Il était arrivé à proximité de la brasserie Vandenghem, lorsque le car électrique conduit par le watman Doome, vint vers lui. Le lourd camion atteint d'un cheval resta, néanmoins, sur la voie du tramway. Malgré les efforts que le watman put faire, il lui fut impossible d'éviter un choc violent. La roue droite du camion fut brisée et l'avant-train, en partie démoli, en se détachant, projeta le conducteur à bon du son siège.

Lorsqu'on le releva il avait perdu connaissance. Il portait à la tête une large blessure par où s'écoulait du sang en abondance. Transporté chez M. le docteur Masson, il fut pensé, puis le praticien ordonna le transport immédiat du blessé à l'hôpital. Hier matin, le blessé n'avait pas encore repris connaissance : Son état est très grave.

M. Dubautois, commissaire de police, a ouvert une enquête.

Des renseignements qu'il a recueillis, il paraîtrait que Verholle s'est endormi sur son siège et que le watman n'a pu voir à temps le véhicule non éclairé.

Un camionneur mutilé à Esquermes

Un accident identique à celui de Marcq s'est produit samedi soir sur la ligne H à Esquermes.

Vers 8 heures 1/4, M. Jules Démassial, né à Cassel, âgé de 48 ans, camionneur demeurant à Lille, rue Jeanne-Maillotte, 12, rengagnait son domicile conduisant un camion attelé d'un cheval.

Il venait de franchir le poste de Béthune et longeait le talus qui borde la route, M. Démassial se trouvait encore dans la courbe que la voie fait à cet endroit, à deux cents mètres environ des premières maisons du faubourg et du magasin de bois de M. Pocqueur, quand survint le car H qui se dirigeait vers Lille.

L'espace entre le rail et le talus étant trop rétrécit pour que le conducteur du véhicule, le camionneur ne put se garer et son camion resta en partie sur la voie.

Une violente collision se produisit. Le côté gauche du car atteignit M. Démassial, qui se trouvait assis sur son siège, et le projeta sur le sol en lui coupant la jambe gauche.

Le watman immédiatement arrêta la voiture et se porta au secours du blessé en compagnie de plusieurs personnes.

On releva immédiatement le malheureux et étendu sur le dos on le déposa sur le trottoir qui le transporta au poste des pompiers de la rue d'Isly.

Pendant que M. Vigneron, filateur à Loos, allait prévenir l'épouse de la victime, un agent de sûreté, M. Henri Demarcq, demandait un docteur et informait M. Roussenac du l'accident qui venait de se produire.

Les docteurs Desfosses et Dhalluin lui donnèrent des soins. Ils constatèrent plusieurs fractures à la jambe gauche et relevèrent de nombreuses blessures à la tête et à la région sourcilière gauche, que M. Demassial s'était faites en tombant.

Le blessé a été transporté à l'hôpital de la Charité. La jambe gauche qui avait été en quelque sorte arrachée, et ne tenait plus que par quelques ligaments, a été amputée par MM. les docteurs Vilcrin et Dhalluin. Desfosses. L'opération a parfaitement réussie.

Cet accident avait attiré, malgré l'heure tardive, un grand nombre de personnes autour du poste des pompiers.

Dernière Heure

PARIS

La conférence nationaliste de la rue Danton

Plusieurs orateurs contradicteurs prennent la parole, entre autres MM. Camille Adam, Eder, directeur de la Jeunesse Catholique ; Eder nier déclare qu'il avait cru venir dans une réunion pour n'entendre parler que de l'Alsace-Lorraine et non de l'Abbé Delozé.

L'orateur lit quelques extraits du journaux. Il déclare s'étonner fort que les Bretons n'aient pas pris des « Lobel » pour conserver leur liberté et voile l'injure, d'avoir l'air traîtres, qui, se disant patriote, prêche la guerre civile parmi les Français.

— Croyez-vous que c'est un citoyen français et qui aimé de la France qui doit tenir ce langage ?

Plusieurs orateurs prennent successivement la parole, Jules Lemaître, Delos et Bernard. Les deux derniers disent tumultueux, mais le président rétablit l'ordre.

M. de Kolber prend la parole : Les yeux sont tournés vers nous, les parlementaires de Paris, ils ne doivent pas oublier qu'il y a

La réunion prend fin à 11 h. 40.

Le service d'ordre dans très sévère, aucune bousculade ne se produit.

A minuit tout est rentré dans le calme.

En somme le parti nationaliste de Paris a tout fait de plus explosif le semblant de succès que en faisant miroiter la revanche pour une question de cléricalisme : l'expulsion de l'abbé Delozé, qui, en réalité, n'est pas plus ou moins coupable, mais ne signifient rien. Il sera facile de démontrer, au cours de l'enquête, que, dans les industries textiles, l'unité de production est payée à un prix supérieur à celui que l'on pratique à l'étranger. La enquête prouvera également combien la généralisation de certains faits isolés, qui se seraient produits d'ailleurs en dehors de l'Union, était mal fondée.

La délégation de l'Union était composée : MM. Carmichaël, président (Jule-Aucinel), Touron, secrétaire-général, membre du Conseil supérieur du travail (Coton-St-Quentin), Des vice-présidents : MM. Berger (Coton-Normandie) ; Besson (Coton (Chauvre-Nord) ; Guérin (Lin, chanvre-Nord) ; Juillard-Hartman (Coton-Est) ; Lange (Bonneterie-Troyes) ; Walmam (Laine-Reims).

Du trésorier : M. Roy, membre du comité des arts et manufactures (Coton-Normandie).

Du secrétaire général adjoint : M. Ponce (Soie-Lyon).

Et de MM. Gillet, membre de la chambre de commerce de Lyon (Soie) ; Le Blan (Coton-Nord) ; Lemaître (Coton Normandie) ; Lamarchand, président du syndicat des ouvriers du sage de coton ; Seydoux (Laine-Nord), régent de la Banque de France.

Nos représentants. — On lit dans le *Journal Officiel*, à propos du scrutin sur l'ordre du jour de confiance :

« MM. Vaillant et Chauvelle, portés comme ayant voté *contre*, déclarent qu'ils étaient momentanément absents de la salle des séances et que, présents, ils se seraient *abstenus*. »

Médaille d'argent. — M. le docteur Reumaux, de Dunkerque, a reçu du ministère de l'Industrie une médaille d'argent pour son rapport sur les épidémies de l'arrondissement de Dunkerque pendant l'année 1902.

Deux graves accidents de tramways

Un homme grièvement blessé à Marcq

Un terrible accident s'est produit vendredi soir, vers onze heures, au hameau du Pont, à Marcq-en-Barœul.

Un ouvrier, M. Paul Verholle, âgé de 25 ans, domicilé rue Kléber, à la Madeleine, occupé chez M. Derache, camionneur de cette ville, revenait de Tourcoing avec un chariot à quatre roues sur lequel se trouvaient des fûts ayant contenu de l'alcool dénaturé.

Il était arrivé à proximité de la brasserie Vandenghem, lorsque le car électrique conduit par le watman Doome, vint vers lui. Le lourd camion atteint d'un cheval resta, néanmoins, sur la voie du tramway. Malgré les efforts que le watman put faire, il lui fut impossible d'éviter un choc violent. La roue droite du camion fut brisée et l'avant-train, en partie démoli, en se détachant, projeta le conducteur à bon du son siège.

Lorsqu'on le releva il avait perdu connaissance. Il portait à la tête une large blessure par où s'écoulait du sang en abondance. Transporté chez M. le docteur Masson, il fut pensé, puis le praticien ordonna le transport immédiat du blessé à l'hôpital. Hier matin, le blessé n'avait pas encore repris connaissance : Son état est très grave.

M. Dubautois, commissaire de police, a ouvert une enquête.

Des renseignements qu'il a recueillis, il paraîtrait que Verholle s'est endormi sur son siège et que le watman n'a pu voir à temps le véhicule non éclairé.

Un camionneur mutilé à Esquermes

Un accident identique à celui de Marcq s'est produit samedi soir sur la ligne H à Esquermes.

Vers 8 heures 1/4, M. Jules Démassial, né à Cassel, âgé de 48 ans, camionneur demeurant à Lille, rue Jeanne-Maillotte, 12, rengagnait son domicile conduisant un camion attelé d'un cheval.

Il venait de franchir le poste de Béthune et longeait le talus qui borde la route, M. Démassial se trouvait encore dans la courbe que la voie fait à cet endroit, à deux cents mètres environ des premières maisons du faubourg et du magasin de bois de M. Pocqueur, quand survint le car H qui se dirigeait vers Lille.

L'espace entre le rail et le talus étant trop rétrécit pour que le conducteur du véhicule, le camionneur ne put se garer et son camion resta en partie sur la voie.

Une violente collision se produisit. Le côté gauche du car atteignit M. Démassial, qui se trouvait assis sur son siège, et le projeta sur le sol en lui coupant la jambe gauche.

Le watman immédiatement arrêta la voiture et se porta au secours du blessé en compagnie de plusieurs personnes.

On releva immédiatement le malheureux étendu sur le dos et on le déposa sur le trottoir qui le transporta au poste des pompiers de la rue d'Isly.

Pendant que M. Vigneron, filateur à Loos, allait prévenir l'épouse de la victime, un agent de sûreté, M. Henri Demarcq, demandait un docteur et informait M. Roussenac du l'accident qui venait de se produire.

Les docteurs Desfosses et Dhalluin lui donnèrent des soins. Ils constatèrent plusieurs fractures à la jambe gauche et relevèrent de nombreuses blessures à la tête et à la région sourcilière gauche, que M. Demassial s'était faites en tombant.

Le blessé a été transporté à l'hôpital de la Charité. La jambe gauche qui avait été, en quelque sorte arrachée, et ne tenait plus que par quelques ligaments, a été amputée par MM. les docteurs Vilcrin et Dhalluin. Desfosses. L'opération a parfaitement réussie.

Cet accident avait attiré, malgré l'heure tardive, un grand nombre de personnes autour du poste des pompiers.

HARBONNE

Un régisseur assommé par des grévistes

Dans la région de Narbonne la grève des ouvriers agricoles continue ; à Coursan, un régisseur qui a tiré des coups de revolver sur les grévistes (dont deux ont été blessés) a été assommé à coups de pierres. Les grévistes voulaient l'empêcher de charger des charrettes à la gare.

BASTIA

Les grèves

Les ouvriers des quais du port de Bastia ont déclaré la grève aujourd'hui.

Ajaccio, 16 janvier. — La grève des débardeurs du port d'Ajaccio a pris fin après obtention cinq francs par journée de neuf heures de travail.

Narbonne, 16 janvier. — Les ouvriers agricoles ont, dans une réunion tenue hier à la mairie, et qui s'est terminée à minuit, accepté trois francs par journée de sept heures et ainsi toutes leurs autres revendications.

On espère que les grévistes des villages voisins accepteront le même salaire et que la grève s'étendra ainsi dans toute la région.

PARIS

A l'Officiel de ce matin

Par décret en date du 16 janvier 1906, sont nommés : Directeur du Ministère du Commerce, de l'Industrie, des Postes et Télégraphes, M. Barolet (Marie Ernthès-Romain), directeur des Postes et Télégraphes à Grenoble (Isère), est nommé directeur des Postes et Télégraphes à Lille, en remplacement de M. Hébert, admis à faire valoir ses droits à une pension de retraite.

M. Vandange (Auguste-Achille), directeur des postes et télégraphes à Lons-le-Saulnier, est nommé en la même qualité à Arras, en remplacement de M. Vallauco, nommé à Bordeaux.

LA HAYE

Les affaires vénézuéliennes

Le jugement sur les affaires vénézuéliennes sera rendu le mois prochain. Les arbitres se réuniront à la Haye du 13 au 17 février.

ROUBAIX

AUJOURD'HUI

Foot-ball. — A 9 heures 1/2, sur le terrain du Football-Club Roubaisien, match amical entre le F. C. R. (1) et C. S. G. (1).

A 9 heures 1/2, sur le terrain de l'Iris-Club-Croisien, match amical entre l'I. C. C. et une équipe du F. C. R.

A 8 heures 1/2, sur le Terrain de Beaumont, match amical entre l'équipe II section scolaire du R. C. R. (2) et le Lycée.

A 9 heures 1/2, sur le terrain de l'Ancienne, match de championnat entre l'équipe I de cette société et U. S. T.

A 2 heures 1/2, sur le terrain de Beaumont, match de championnat entre le R. C. R. (2) et Fl. O. R. (1).

A 10 heures, sur le terrain de Beaumont, match amical entre le R. C. R. (5) et le Football-club Mouscronnois (3).

Cross-Country. — A 9 heures, au Stade Roubaisien, départ du cross-country international.

Football-Rugby. — A 9 heures 1/2, sur le terrain des Villas, match d'entraînement entre les équipes I et B du C. R.

Colombophilie *Combats de coqs.* — Voir à la rubrique spéciale : *Jeux du Sport*.

Tir. — A 8 heures, au Rédacteur, 26, rue de Lannoy, tir à la perche plate.

Théâtres. — Ce soir, au Grand-Théâtre, *Les Petits Oiseaux* et *L'Anglais tel qu'on le parle*, par la tournée Barel.

A 6 heures, au théâtre Couvreur, *Les Apaches du Grand Monde* et *Les Saltimbanques*. Moitié prix à toutes les places.

En faveur des syndicats. — Il a été placardé et distribué hier, en ville, l'appel suivant :

Comité d'entente des Syndicats roubaisiens

Aux Travailleurs roubaisiens,

Camarades,

Conscients de notre devoir, de leurs droits et de la responsabilité qui pèse sur eux dans l'organisation économique et syndicale des travailleurs, les syndicats ont pris l'initiative de constituer un comité d'entente.

Ce comité est ouvert à tous les syndicats vraiment indépendants se subordonnant par leur action à des questions de nationalité ou subissant un contrôle incompatible avec la dignité des travailleurs.

Nous sommes de ceux qui pensent que la grève n'est pas un but, mais un moyen, *le moyen le plus sante du progrès* — se transforme chaque jour, doit davantage s'adapter aux nécessités de la classe ouvrière au lieu d'être le privilège d'une seule classe — infime minorité — qui, non contente de jouir, de tous les profits, de toutes les joies, nous traite en ennemis quand nous réclamons *non le superfluimais* de quoi vivre et rétablir honnêtement nos familles.

Il n'est pas un esprit éclairé qui ne comprenne qu'il est impossible aux travailleurs de rester indifférents à cette main mise sur nos plus précieux besoins.

Il n'est pas un homme de cœur qui ne désapprouve les longs dénigrements qui intentionnel dont les bénéficiaires de la classe ouvrière, sabrent et voudront nous aider dans cette œuvre d'émancipation.

Travailleurs Roubaisiens,

Nous vous mettons d'avance en garde contre le mensonge et la calomnie car, à peine étions-nous constitués que déjà, le bruit s'est fait sous-entendu, dont il a d'ailleurs le monopole.

Par conséquent, quand vous lirez, dans la Presse, des insanités — Aurai stupides qu'ils-mêmes — parmi à celui paru dans le *Journal de Roubaix* le 15 décembre dernier, et où l'on nous représentait comme étant réunis pour préparer la Grève Générale au mois d'avril prochain, ne vous laissez pas tromper par le mensonge, comme vous avez pu le faire par le passé, car les mêmes qui vous ont trompé — dont les noms que vous avez vu, avait le droit de mettre la parole en bouche — qu'il l'assistaient que son adhésion, était erronée.

A ce moment nous avons cru que notre dignité nous commandait de ne pas relever ces gens, calomnie, sachant que les travailleurs adhérents aux syndicats, faisant partie du Comité, savaient la vérité, mais voulant éviter à l'avenir, toute équivoque, et pour couper court aux bruits qui ont pu circuler, nous avons, Comité d'entente des Ouvriers, le Comité a décidé que, toute communication, faite à la Presse, portera la signature du Comité et des syndicats adhérents, pour conséquent, Camarades, tout ce que pourrait publier la Presse, sans cette signature, ne pourrait qu'être le fait, donc que calomnie, nous voulons devisent facilement qui peut en tirer profit, et que, par ce fait, nous ne pourrons plus, cette fois pour toutes — nous en nous abaisserons pas à démentir.

Travailleurs Roubaisiens,

Notre intérêt, notre devoir commande de nous unir, d'aller grossir les rangs des organisations syndicales, car — malheureusement les faits sont là — le passé nous prouve que nous n'aurons à l'avenir que ce que nous saurons exiger par l'Union, la force de notre organisation.

Ce n'est pas nous les travailleurs, qui ne demandons qu'à vivre en travaillant, qui avons créé cette misère sans cesse grandissante, qui voulons briser toutes les arguties de la classe capitaliste, désireuse de perpétuer indéfiniment une situation privilégiée qui ne profite qu'à elle, et n'est pas nous, mais bien elle qui, par son avoulge concurrence, basée sur l'avilissement de nos salaires, a amené cette misère, cette misère qui force, au-delà de toute limite permise au bon sens, à réduit, certains de nos frères, comme des milliers et des milliers d'êtres humains ayant cependant un droit imprescriptible à l'existence.

Nous protestons contre ces sacrifices, ces misères peuvent et doivent disparaître et c'est dans le Parti du Travail, dans le Congrès de Marseille que nous trouverons le moyen, que nous pourons la force, l'économie de les supprimer.

Mais pour que ce Parti du Travail soit puissant, pour que son action soit efficace et à bonnin de toutes les volontés, de toutes les énergies productrices et nous avons la conviction que ce n'est pas en vain que nous nous adressons au bon sens des Travailleurs Roubaisiens pour nous aide à lui donner toute la force qu'il doit avoir.

Trop longtemps, la Charité — toujours intéressée et humiliante — nous a courbé nous sen nous, nous a fait nous prosterner, nous a fait ramper, la pitié est un mensonge, car nous, nous voulons qu'à solidarité de nous, nous, frères humains dans les besoins de l'existence, soit enfin réalité.

Pour cela, camarades, tous au syndicat avec conviction d'y faire votre devoir, tout votre devoir, sans provocations inutiles, mais aussi et surtout sans faiblesse, car, c'est là, c'est le devoir de tous auquel nul d'entre nous, sans dédaigner à la propre dignité, ne peut et ne doit se soustraire.

Vive l'Entente syndicale de tous les Travailleurs Roubaisiens !

Le Comité d'Entente des Syndicats roubaisiens.

Siège social chez M. Dupouy, 172, rue d'Alma.

Syndicats adherents : L'Union Ouvrière du Tissage, 8, rue du Pile — Ouvriers Peignerons, 95, rue Archimède — Ouvriers du Peignage, 95, rue Archimède — Mécaniciens et parties similaires, 44, rue Voltaire — Ouvriers Typographes, 31, rue de Barbieux — Commerçants en cuirs, 85, rue du Collège — Les Cuirs et peaux, 77, rue de Sebastopol — Teinturiers Apprêteurs, 38, rue Sébastopol — Ouvriers Mouleurs, Grande-Rue — Chaufonniers en fer, 30, rue de Tourcoing — Employés de Tramways, 85, rue du Collège — Charpentiers-Menuisiers, 138, rue des Arts — Ferblantiers-Zingueurs, 14, rue Sébastopol — Couvreurs-Ardoisiers, 172, rue d'Alma — Chambre Syndicale Ouvrière Textile à la Paix, boulevard de Belfort.

BULLETIN COMMERCIAL

Roubaix, le 16 janvier 1904.

Les draplers ont pour la plupart terminé leurs choix pour la saison. Les ventes se poursuivent tenant affirmer en toute sûreté qu'on fera beaucoup d'usiés.

Les confectionneurs ont à peine commencé à voir les collections mais dès maintenant on peut juger qu'une aussi sont fatiguée de la fantaisie et des nouveautés vivement que les unies, les classiques, noir, bleu, et mélangés.

La situation générale de la fabrique de Roubaix-Tourcoing ne peut être considérée comme satisfaisante.

Tout en restant à terme des laines est à la hausse ; les prix ont oscillé cette dernière semaine entre 5 fr. 10 et 5 fr. 15.

Tant que les cotons, ils sont toujours à des prix inabordables et on ne sait vraiment sur quelle base nos fabricants pourront établir leurs nouveaux tarifs pour avoir des chances de faire des affaires. Nous étudierons cela dans notre prochain bulletin.

TEXTILE.

Actuellement aux GALERIES LILLOISES, exposition de **Blanc**, Lingerie, **Corsets**, Tapis. **Ameublements** (on y voit les extraordinaires TAPIS CHAUFFA L'ELECTRICITÉ).

Dem. catalogue 45, rue Nationale, Lille.

Société des Prévoyants de l'Avenir (section de Mouvaux). — Dimanche 24 janvier, à onze heures du matin, réunion générale et obligatoire.

Toute absence non justifiée sera punie d'une amende de un franc.

Le lieu de réunion est « Moulin-Blanc », chez M. E. Carpentier, rue de Lille, 137.

LUMINOL *Savon pour le Linge, les Laines, les Flanelles et le Ménage.*

Compte-rendu de la réunion de janvier de l'Union Commerciale de Roubaix. — La réunion est ouverte à 9 heures et demie à 11 heures.

Le procès-verbal de la précédente réunion est adopté à l'unanimité.

M. Mottigny, président du syndicat des marchands de fruits et légumes est élu membre du comité.

38 nouvelles demandes d'admission sont reçues qui élève notre chiffre à 601 membres.

Notre prochaine réunion est définitivement réalisée : Nous avons pu saluer l'année 1904 par la 601e adhésion et cette dernière est l'utilité de l'Union Commerciale et vaut avec juste raison en faire partie.

Les diverses corporations chez lesquelles le sentiment et l'intelligence du bien général est plus prononcé apprécient hautement l'Union Commerciale et Industrielle. Les cotisations sont invariable, les services quelle a rendus, les services qu'elle rend actuellement, et ceux qu'elle est appelé à rendre dans l'avenir, les services qu'elle n'est pas de meilleurs amis ni de plus ferme appui pour toutes leurs justes revendications.

Le Comité décide que l'U. C. continuera à faire partie de la Fédération de l'U. C. I. F. de Paris.

Il importe de centraliser les efforts et d'unifier les actions et de donner à celles-ci une forme et un fondé identiques afin de ne point se hurter à cette fin de ne point se hurter à cette fin et de mieux faire ressortir les idées et de mieux faire ressortir les réclamations : « Mais mettez-vous donc d'accord ».

Ce vote est d'autant plus sage que l'U. C. de Roubaix continue sa tradition, que son influence considérable en faveur de la France a qu'elle occupe au siège dans le comité de ladite Fédération.

Plusieurs autres questions sont à l'étude et recevront, nous espérons, sous peu, une solution favorable. Bientôt paraîtra l'annuaire de 1904 de l'Union Commerciale et Industrielle aux membres par ordre de profession et chez lesquels on est prié de faire une adresse de préférence.

Cet annuaire ne peut paraître qu'après l'encaissement des cotisations car il serait souvenir nécessaire de faire un nouveau tirage peu scrupuleux et dont les noms figureraient déjà dans cette grande publicité et qui en profiteraient sans payer leur cotisation, ce qui serait une méconnaissance pour ceux qui ne profitent pas de ce pas payer un minime somme de 2 francs.

Cercle Polyglotte. — Hier soir, a eu lieu au Cercle Polyglotte, 13, rue Jean-Jacquemars des arts industriels, une conférence anglaise. Un grand nombre de sociétaires, beaucoup de dames en particulier, avaient répondu à l'invitation du Cercle ; et pour le Cercle polyglotte, c'est un beau succès, qu'une aussi nombreuse assistance.

M. C. H. Bellamy, membre de la Société royale de géographie d'Angleterre, a traité le sujet suivant : « Westvars Ho ! » ou A-Jour in Cornwall and Sealy.

Il a montré, avec beaucoup de goût, le pittoresque pays des Cornwalls, et rappelé dans toutes les villes importantes et même dans des villages nombreux souvenirs, à l'aide de projections, les noms des « Lions » et des « Tigres » de la Cornwall, Barry, Sir Walter et la baie de Plymouth.

Le président du cercle a vivement remercié M. Bellamy, qui a été fort applaudi.

Un violent incendie Grande-Rue. — Découverte du pasquet. — Le nommé 99 Grande-Rue, dont nous avons signalé l'incendie d'une violence extrême se déclarant dans l'immeuble portant le numéro 99 de la Grande-Rue et habité par M. Julien Daulmerie-Lefebvre, chapelier. Au moment où ministre, M. Daulmerie, qui depuis quelques jours était occupé à déménager, habitait déjà son nouvel immeuble, 127, Grande-Rue.

Malgré les efforts du propriétaire du maison et tout ce qu'elle contenait furent entièrement détruites et d'importante dégâts furent causés, tant par le feu que par l'eau, aux maisons voisines.

Ce sinistre fut l'objet d'une sérieuse enquête qui fut menée par M. Grimaldi, commissaire de police du 5e arrondissement.

Hier matin, M. Delalé, juge d'instruction, accompagné de son greffier, est descendu à Roubaix. L'honorable magistrat, après avoir dressé un état des lieux, a interrogé les personnes présentes au moment du sinistre, ainsi que M. Daulmerie.

Le parquet est retourné à Lille vers midi.

Importante capture opérée par la sûreté. — Sept arrestations. — Depuis longtemps la police de sûreté surveillait une bande de jeunes gens fraudeurs et voleurs dont plusieurs ont déjà été condamnés.

Hier matin, le sous-brigadier Cavelier et les agents de sûreté Paris, Doutreligne, Chantraine, Willaumez et Averbèke, firent soudain irruption dans un estaminet de la rue du Tilleul et mirent en état d'arrestation neuf individus qui furent amenés au poste central.

Ces arrestations opérées, M. Dequenne, commissaire-chef de la sûreté, se transporte dans des immeubles rue de Babylone, de la Balance, du Tilleul, etc., et procède à des perquisitions qui amenèrent la découverte de nombreux objets de provenance suspecte, notamment des chaussettes, des bas, des objets de lainage, des mouchoirs blancs en toile, chemises d'hommes, des chaussures pour dames et hommes, des bottines nouvelles, des sabots et des allumettes et du café de contrebande.

Jusqu'à l'enquête a démontré la culpabilité de sept individus qui seront mis à la disposition du Parquet.

Ce sont les nommés : Hennebelle Georges, 20 ans, employé de commerce, 14, rue Pauvarque Gustave, 20 ans, emballeur, sans domicile fixe; Bouquenoghe Arthur, 23 ans, tolier, sans domicile fixe; Hennebelle Léon, 17 ans, tonnelier, 14, rue Pauvarque ; Bossieux Eugène, 17 ans, mineur, sans domicile fixe; Tanghe Joël, 16 ans, boulanger, sans domicile fixe, Lutau Charles, 19 ans, demeurant à Roubaix.

Ces individus seront poursuivis sous la quadruple inculpation de fraude, vagabondage, vols et complicité, recéleurs de ces derniers délits étant parfaitement établis.

L'enquête se poursuit en ce qui concerne les deux autres individus.

Les nombreuses marchandises qui été reconnues par M. Spriet-Voreux, commerçant, Grande-Rue, et les sabots par Mme Daulmerie, épicière, mêmes rue.

De plus, les vols de poules accomplis dans les fermes environnantes à l'aide d'une ligne munie d'un hameçon ont été reconnus par la bande.

Une autre piste sérieuse est actuellement suivie.

Brasserie Roubaisienne. — La Brasserie Roubaisienne informe que les bouteilles qu'un tirage de 40 obligations sans lieu au siège de la Société, 6, boulevard d'Hellulin, à Roubaix, le mercredi 20 courant, à 4 heures précises du soir.

En liberté. — Constant Declercq, tisserand, qui avait été mis en état d'arrestation pour infraction à un arrêté d'expulsion, vient d'être remis en liberté.

Arrêté à Arras. — Un Roubaisien, Henri Passart, déjà condamné 32 fois, a été arrêté vendredi à Arras, sous l'inculpation de vagabondage.

Le chapitre des vols. — Hier matin, entre 6 h. 1/2 et 9 h., un malfaiteur inconnu est entré dans le magasin tenu par M. Achille Leper, maison située au maire, marchand de cycles, 2, rue Gambetta, 2, et a dérobé une paire de bas et deux pantalons, le tout évalué 25 fr.

M. Prudhomme, commissaire de police du 4e arrondissement a ouvert une enquête.

Un forcené. — Hier, vers 11 heures du matin, un individu à qui l'on avait refusé à boire dans l'estaminet Mentens, Grande-Rue, où il s'était présenté étant en état d'ivresse, menaçait de briser la devanture et faisait du scandale sur le trottoir.

Appréhendé par l'agent il s'est rebellé avec une telle brutalité qu'il a fallu trois agents pour le contenir avec peine. Il a été conduit à l'hôpital chargé sur un camion.

Cet individu, qui se nomme Dubouit Alphonse, 44 ans, journalier, demeurant rue des Longues-Haies, 63, sera conduit à Lille, lundi matin.

Dans la police. — Par arrêté municipal en date du 16 courant, ont été nommés agents